



COMPTE RENDU CAPL LISTE D'APTITUDE LE 9 NOVEMBRE 2015

Comme à son habitude, la DRFIP76 a proposé cette année encore tant pour la liste d'aptitude de C en B, que de B en A, un nombre de dossiers classé excellent, supérieur à celui des potentialités retenues par la DG. Les CAPL n'ont donc pas eu l'occasion de jouer pleinement leur rôle. Tout est fini avant même d'avoir commencé ! "Circulez, y'a rien à voir !".....

Pour le reste, la direction a rappelé la méthode d'établissement des listes au niveau local. A savoir :

- Point de départ : classement établi par les chefs de service (Heureusement car c'est quand même eux qui connaissent le mieux leurs agents !)
- Ensuite la liste des candidats est affinée par la RH et peut conduire à un nouveau classement (Normal, sinon les excellents seraient trop nombreux)
- les agents proposés excellents l'année précédente et non retenus, sont repositionnés en tête de liste l'année suivante (à condition d'avoir conservé son niveau d'excellence !)

CAPL B en A

51 contrôleurs (euses) ont postulé pour être inscrit(e)s sur la liste de promotion de B en A, 3 étaient classé(e)s excellents, 46 très bons et 2 à revoir et la potentialité de promotion est de 2.

CAPL C en B

A la méthode d'établissement de la liste d'aptitude ce C en B, il faut y ajouter deux nouveaux critères : équilibre entre Filière Fiscale et Filière Gestion publique, et équilibre par zone géographique (RAN) métier et pôle.

128 contrôleurs (euses) ont postulé pour être inscrit(e)s sur la liste de promotion de C en B, 15 étaient classé(e)s excellents, 104 très bons et 9 à revoir et la potentialité de promotion est de 13.

Les agents payent encore une fois l'austérité (après le gel du point d'indice : le gel des possibilités de promotion).

Les élus CGT Finances Publiques ont évoqué, 2 dossiers lors de la CAPL de B en A et 4 dossiers lors de CAPL de C en B car il n'est pas question d'examiner les dossiers en dehors de toute règle, c'est à dire en huis clos dans le bureau des RH.

Ils dénoncent dans son principe le système de sélection par liste d'aptitude.et ont voté contre les propositions de la Direction;

Non seulement cette sélection fait la part belle à l'arbitraire et au clientélisme, mais il conduit inévitablement à l'incompréhension et à la déception.

Rouen le 9 novembre 2015,

Les élus CGT FP76 en CAPL